Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication du rapport de la Commission de gestion

La Commission de gestion du Grand Conseil a publié son rapport sur la gestion du Conseil d'État en 2006. Au travers de 23 observations, elle pose des questions et met en évidence des améliorations possibles dans le fonctionnement de l'Etat.

Les visites effectuées en 2006 dans les services de chacun des départements de l'Etat par la Commission de gestion du Grand Conseil (COGES) lui ont permis de dresser son rapport, auquel elle attend que le Conseil d'Etat réponde avant l'entrée en fonction du nouveau gouvernement en été 2007. Plusieurs questions sont ainsi posées, relatives au fonctionnement de l'Etat.

La sauvegarde et l'entretien du patrimoine de l'Etat préoccupent notamment la COGES qui souligne, à cet égard, le risque de destruction accidentelle de données dans les bureaux ou les Registres fonciers. La commission mentionne aussi la nécessaire reconstruction du site de Perregaux, ancien siège du Parlement incendié en 2002. Elle demande un calendrier précis des travaux. Sur la même place, le besoin d'entretien des façades du Château cantonal est relevé, d'autant plus que les bâtiments de la Préfecture et de la Haute école en santé, qui lui font face, sont rénovés.

La GOGES pose également des questions concernant la coordination interservices et l'information aux tiers. Elle attend notamment une évaluation des relations entre l'Etat et les communes et de l'amélioration apportée par le Service des communes et des relations institutionnelles. Elle s'inquiète aussi du manque d'informations données aux requérants sur le degré d'avancement des demandes adressées au Service de l'aménagement du territoire. Elle relève aussi un cas de blocage d'une demande interne de prestations entre deux services et demande qui est habilité à trancher dans de pareilles situations.

L'amélioration de la gestion des Ressources humaines aux Hospices cantonaux et les moyens qui lui sont accordés font aussi l'objet d'une observation de la COGES qui remarque, qu'au-delà des critiques émises ça et là, un certain accord semble exister sur les objectifs à poursuivre dans le cadre de cette amélioration.

En tout, ce sont 23 observations touchant de nombreux domaines de l'administration qui sont recensées dans le rapport de la COGES qui a, par ailleurs, mené en 2006 des

investigations concernant sept institutions subventionnées, liée chacune à un département différent de l'Etat. La commission procédait ainsi pour la première fois, de manière systématique, à la surveillance de ces institutions, conformément à la nouvelle loi sur les subventions.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 avril 2007

Jean Schmutz, président de la Commission de gestion du Grand Conseil, 022 361 13 40 ou 079 610 02 27

com-070411-GC-CoGes
COGES - Rapport final 2006